

222C2600
FR0011040500-FS0951

2 décembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AXWAY SOFTWARE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2022, la société Long Path Partners, LP (1 Landmark Square, Unit 1920, Stamford, CT 06901, Connecticut, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Long Path Partners Smaller Companies Fund, LP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société AXWAY SOFTWARE et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 095 185 actions AXWAY SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,00% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AXWAY SOFTWARE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 21 633 597 actions représentant 36 474 477 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.